

**L'An DEUX MIL DIX SEPT,
le QUINZE SEPTEMBRE
à vingt heures trente,**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire.

Présents : Mmes GUILLOT Jacqueline- VACHERON Maryline Mrs PERRIN Raymond - DEJOB Xavier - CROZET Guy - CLAVARON Patrice

Absents ayant donné procuration :

Absents excusés : GEORGES Jean François- MEILLAND René- RIBES Monique

Absents :

Secrétaire de séance : CLAVARON PATRICE

37- 1 septembre-2017

Objet : Aménagement du Bourg : travaux de réseaux et de voirie : avenant n°1 au marché de travaux lot 1

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal, concernant *le marché de travaux d'aménagement du bourg : travaux de réseaux Lot 1*

- que l'entreprise Sade/ Eiffage est titulaire d'un marché pour un montant HT de 846 660.00€ pour l'ensemble du groupement de commandes constitué pour assurer les travaux précités.

Un avenant, concernant les travaux incombant à la commune de St Marcel d'Urfé, doit être établi afin de prendre en compte le diagnostic définitif de l'assainissement collectif et afin pouvoir étendre le réseau d'eaux pluviales d'un tronçon du bourg pour déconnecter plus d'eau parasite de la station.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant proposé d'un montant total HT de 65 407.00 € HT, portant le nouveau montant du marché public à 912 067.00 € HT

Il est à savoir également que le délai initial d'exécution de 20 semaines est prolongé de 8 semaines en raison de ces travaux, soit 28 semaines au total.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Approuve** cet avenant,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces relatives à l'exécution de cet avenant.

38- 2 septembre-2017

Objet : Solidarité avec les victimes de l'ouragan IRMA

Suite au passage de l'ouragan IRMA qui a touché douloureusement les populations de Saint Barthélemy et St Martin, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, invité par l'AMF, que la commune a la possibilité de venir en aide aux victimes en versant une contribution via les ONG mobilisées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300 €

Cette somme sera prélevée au compte 6574 du budget primitif 2017 et versé sur le compte de l'ASSOCIATION DES MAIRES - AIDE AUX SINISTRES IDN

POINTE SABLE

BP 1022

97200 FORT DE FRANCE

Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,

Objet des délibérations

37- 1 septembre-2017 *Objet : Aménagement du Bourg : travaux de réseaux et de voirie : avenant n°1 au marché de travaux lot 1*

38- 2 septembre-2017 *Objet : Solidarité avec les victimes de l'ouragan IRMA*

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
PERRIN RAYMOND		
CROZET GUY		
RIBES MONIQUE	Absente	
GEORGES JEAN FRANCOIS	Absent	
VACHERON MARYLINE		
GUILLOT JACQUELINE		
MEILLAND RENE	Absent	
CLAVARON PATRICE		
DEJOB XAVIER		